

# Permettre aux veuves (veufs) AYANTS DROIT de gérer leurs facilités de circulation eux-mêmes



Il est fortement **déconseillé** au conjoint (ayant droit) d'utiliser l'identifiant et le mot de passe du retraité (ouvrant droit) pour générer ses facilités de circulation sur l'application MFCD; pourquoi ?

En cas de décès du retraité (ouvrant droit), la SNCF :

- clos le compte du défunt et
- suspend temporairement l'accès à l'application MFCD de la veuve (veuf)
- jusqu'à confirmation de l'attribution de la pension de réversion par la CPRPF.

A une condition : la veuve (veuf) pourra continuer à utiliser ses facilités de circulation MFCD uniquement si l'accès lui aura été autorisé par le retraité **avant son décès** 



# Il faut donc que le retraité (ouvrant droit), avant son décès,

autorise son conjoint marié, à gérer lui-même ses facilités de circulation MFCD

Prérequis souhaitable :

- Le conjoint (ayant droit) a une adresse mail différente du retraité (ouvrant droit)
- Se munir du courrier avec les identifiants et le mot de passe provisoire que vous a adressé la SNCF en décembre 2021



Sur le courrier avec les identifiants et le mot de passe provisoire que vous a adressé la SNCF en décembre 2021





**Identifiant et** 

Autoriser les ayants droit à gérer leurs facilités

L'identifiant de l'ayant droit est composé :

- du N° de CP habituel (7 chiffres+1 lettre) donc sans le préfixe
- et d'une extension qui fait référence à l'ayant droit

Par exemple

- C01 comme 1er conjoint
- C02 comme 2<sup>e</sup> conjoint
- E1103 comme 3e Enfant
- A0201 comme 1er ascendant du retraité

Cette extension est attribuée à chaque ayant droit par la SNCF (Optim'Services)

Exemple le plus courant : 23 45 678 Z CO1

Le conjoint (ayant droit) doit noter cet identifiant



Le retraité ouvre maintenant son application MFCD !

Bon réflexe dans l'application : toujours repartir du MENU ACCUEIL



#### Dans l'application MFCD du retraité (ouvrant droit)





#### Dans l"application MFCD du retraité (ouvrant droit)

#### 1<sup>ère</sup> étape, on veut autoriser qui?





#### Dans l'application MFCD du retraité (ouvrant droit)





#### 2<sup>ème</sup> étape, il faut lancer le processus d'initialisation du mot de passe



Souvenez-vous, dans le courrier de la SNCF il n'y a pas de mot de passe pour les ayants droit

Pour créer un mot de passe la **première fois** ou pour modifier un mot de passe oublié, il faut toujours « réinitialiser le mot de passe »



# 2<sup>ème</sup> étape, processus d'initialisation du mot de passe (suite)

	Réinitialisation o	lu mot de passe		
Pour qui ?	Alice DUPONT Réinitialiser			
	Léo DUPONT Réinitialiser	2		
	Sophie DUPONT Réinitialiser		3	
		Alice DUPO Déinitialiser Léo DUPON Réinitialiser	Confirmation Êtes-vous sûr de vouloir réinitial Léo DUPONT ? Oui	iser le mot de passe de Annuler





#### Dans l'application MFCD du retraité (ouvrant droit)

## Envoyer le mail sur la messagerie du conjoint (ayant droit)

Envoi par e-mail du lien de réinitialisation du mot de passe





## 3<sup>ème</sup> étape : Votre conjoint (ayant droit) recevra le mail cidessous... (vérifiez vos courriers indésirables) *Il devra cliquer sur le lien « Cliquez ici »...*



# Réinitialisation de mot de passe Facilités de Circulation Dim 31/02/2021 09:19 À : DUPONT Léo Bonjour Madame, Monsieur, Veuillez cliquer sur le lien temporaire\* ci-dessous pour réinitialiser sur le site des Facilités de Circulation le mot de passe de Léo DUPONT. Cliquer ici \*(24h de validité à partir de la date de réception) Merci de ne pas répondre directement à cet e-mail.



# 4<sup>ème</sup> étape : Le conjoint (ayant droit) devra créer son propre mot de passe et le confirmer



# Notez le mot de passe que vous avez créé avec l'identifiant que vous a donné le retraité!



#### Dans l'application MFCD du conjoint (ayant droit)



Maintenant le conjoint (ayant-droit) pourra avoir accès à l'application MFCD grâce :

- à l'identifiant que le retraité lui a donné
- et au mot de passe qu'il a lui même créé !

Il en sera de même pour la veuve (veuf) en cas de décès du retraité



### Dernière étape : Le conjoint (ayant droit) peut utiliser l'application MFCD



Mes facilités de circulation



Mot de passe oublié ?

